



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03/08/2021	03/08/2021	2021-11462

## 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour la création d'un lotissement sur la commune de BAS-MAUCO (40).

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47. b)	<p>Défrichement en vue de la reconversion des sols</p> <p>Défrichement portant sur une superficie totale, même fragmentée de plus de 0,5 hectares.</p>

## 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une parcelle sylvicole en vue de la reconversion des sols et de la création d'un lotissement sur la commune de Bas-Mauco à environ 500 m au Nord-est du centre bourg.

Le projet consiste à défricher une surface totale de 1,05 ha afin de construire un lotissement qui sera composé de 9 logements, d'une voirie piétonne et d'une extension de voirie pour véhicules à moteur.

Le projet sera accessible via la Rue des Palombes ainsi que la Route Départementale 933S, qui mène au centre bourg de la commune de Bas Mauco et qui permet de rejoindre Mont-de-Marsan et Saint-sever, grâce à l'extension de la voirie déjà existante.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est le défrichement d'une parcelle sylvicole en vue de la création d'un lotissement à usage d'habitat constitué de 9 logements et d'une voirie associée sur la commune de BAS-MAUCO (40).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Un défrichement préalable aura lieu afin de retirer les Chênes pédonculé qui se trouvent sur le site du projet et qui constituent un obstacle aux voiries et à la construction des lots.

Un nettoyage du site aura lieu afin de freiner l'évolution de la Fougère aigle au droit du projet.

Un terrassement précédera la construction de la voirie interne associée à la viabilisation des lots (mise en place des réseaux secs et humides). Un busage des fossés présents à l'Est du projet aura lieu lors de l'extension de la voirie existante.

La construction des différents lots et logements sera ensuite effectuée.

La gestion des eaux pluviales se fera au sein de noues d'infiltrations pour les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées des espaces collectifs.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un entretien régulier des espaces verts, des réseaux et de la voirie sera mené.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier Loi sur l'eau

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	1,05ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue des Palombes  
40 500 BAS-MAUCO

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   °   3   '   26 "W Lat.   4   3 °   4   7 '   5   1 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   °   '   " Lat.   °   '   "

Point d'arrivée :

Long.   °   '   " Lat.   °   '   "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 " Colonies d'ardéidés de Lapoque et de Labarthe " présente à 760 m à l'Est du projet. ZNIEFF 2 " L'Adour, d'Aire sur l'Adour à la confluence avec la Midouze, tronçon des saligues et gravières " présente à 2,4 m au Sud du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est présente au droit du projet (Cf. Diagnostic écologique sommaire en Annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risques recensés sur la commune de Bas-Mauco : - Risque lié au sol (retrait-gonflement d'argiles, séisme de niveau 2). - Risques liés aux feux de forêt - Risque technologique : 1 installation industrielle à plus de 6 km du projet, présence d'un ancien site industriel au sein de la commune. La commune n'est pas couverte par un PPRT ou un PPRN.  Le projet est concerné par le risque sismique (niveau 1) et le risque retrait-gonflement d'argiles (faible) et par le risque industriel (6 sites rejetant des polluants situés à plus de 4 km du projet)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site et sol pollué (ou potentiellement pollué) n'est recensé sur la commune de Bas-Mauco.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 4002 Arrêté n°2011-1903 du 13 Avril 2012 (abroge l'arrêté du 21 Novembre 2003)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit SI0000273 "Terrasse de Morlanne" est situé à 4 km au Sud du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Spéciale de Conservation de "l'Adour" est située à environ 2,6 km au Sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé SCL0000548 "Terrasse de Morlanne" est situé à 4 km au Sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indirectement : une consommation supplémentaire d'eau potable est à prévoir pour les résidents des lotissements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une perturbation aura nécessairement lieu en phase travaux via les dérangements par les engins de chantiers.  Toutefois, il s'agit d'une zone possédant un enjeu écologique faible et qui se trouve en continuité de lotissements déjà existants et d'autres en cours de construction.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 1,05 ha de parcelle sylvicole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par ces risques : Risque sismique de niveau 2 (Faible) Aléa Retrait-gonflement d'argile Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la création du lotissement et de la voirie associée, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacements à l'échelle locale.  Lors de sa phase d'exploitation, des déplacements/trafics seront à prévoir avec l'utilisation des lots par les résidents.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage du site et la construction des logements, du bruits sera à prévoir.  En phase d'exploitation, le bruit sera présent et provoqué par les personnes utilisant les lots, bruit lié à une zone d'habitation en contexte pavillonnaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'activité, des vibrations auront lieu (engins de chantier).</p> <p>En phase d'activité, les vibrations seront faibles à nulles, uniquement provoquées par les véhicules des résidents.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage sera mis en place le long des voiries et des émissions lumineuses pourront être produites par les futures habitations.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un dossier loi sur l'eau sera réalisé pour la gestion des eaux pluviales. Les eaux usées seront raccordés au réseau d'assainissement collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets engendrés lors de la phase travaux (et exploitation) seront pris en charge au sein des filières adaptées.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. Toutefois, le projet se situe à proximité d'une zone déjà urbanisée. L'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 1,1 ha de surface sylvicole sera consommé par le projet. La commune de Bas-Mauco conservera plus de 470 ha de parcelle sylvicole, le projet concerne donc moins de 0,2 % de la surface sylvicole communale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de réduire les impacts sur la faune présente autour du site, la Chênaie acidiphile présente en bordure du projet et les Chênes pédonculés isolés pourront être évités autant que possible. Ce boisement constituera une zone d'accueil et de refuge de la faune (Oiseaux et Coléoptères saproxyliques) et permettra de conserver des corridors écologiques entre les différents réservoirs écologiques situés à proximité du projet.

Afin de réduire les impacts sur les fossés à l'Est du projet et sur les continuités écologiques, une buse de type banquette submersible pourra être installée lors de la mise en place de la voirie.

Afin de réduire les impacts sur la faune présente autour du site lors de la phase travaux, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux (terrassement, nivellement, fondation, etc) le plus possible en dehors des périodes de reproduction des espèces d'oiseaux et d'insectes, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

Lors de la phase exploitation, des haies séparatives pourront être installées pour limiter les impacts sur l'Avifaune locale.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Bas-Mauco
  - Les espaces naturels présents correspondent à des habitats mésophiles, avec un fort impact anthropique déjà présent
  - Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude (à l'extérieur du projet), sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)
  - Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
  - Faible impact du défrichement qui concerne uniquement 0,2% de la surface boisée communale.
- Ainsi, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Parentis en Born

le,

31 juillet 2021

Signature



**S.A.F.S.O.**  
S.A.S. au capital de 1000 €  
91 chemin de Pechic  
40160 PARENTIS EN BORN  
Tel : 06 18 86 48 96  
RCS Mt de Marsan 539 176 230

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



**REALYS**  
ENVIRONNEMENT

SAFSO

91 Chemin de Péchic  
40 160 PARENTIS-EN-BORN

**Projet de défrichement**

**Diagnostic écologique sommaire**

**Commune de Bas-Mauco (40)**

**Juillet 2021**

# Références de dossier

<b>Etude</b>	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Bas-Mauco
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SAFSO</b> 91 Chemin de Péchic 40 160 PARENTIS-EN-BORN  Responsable du projet : M. MOSTOLAT Bastien Tél. 06 15 82 93 83
<b>Prestataire</b>	<b>Realys Environnement</b> 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born  Tél. 09 84 42 42 00
<b>Auteur de l'étude</b>	Loïc FASAN, Cogérant, écologue Guillem MOUSSARD, Cogérant, hydro pédologue Léa JONAS, Stagiaire chargée d'étude
<b>Date de remise</b>	29.07.2021

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>GENERALITE .....</b>	<b>6</b>
<b>2.</b>	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....</b>	<b>10</b>
<b>4.</b>	<b>GEOLOGIE.....</b>	<b>13</b>
4.1.	Contexte général .....	13
4.2.	Contexte local.....	13
<b>5.</b>	<b>CONTEXTE HYDROPEDOLOGIQUE .....</b>	<b>16</b>
5.1.	Objectif .....	16
5.2.	Implantation des sondages.....	16
5.3.	Contexte d'intervention.....	16
5.4.	Description des sols .....	17
<b>6.</b>	<b>REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....</b>	<b>20</b>
<b>7.</b>	<b>CONTEXTE PATRIMONIAL .....</b>	<b>24</b>
7.1.	Patrimoine naturel .....	24
7.2.	Patrimoine culturel.....	27
<b>8.</b>	<b>FLORE.....</b>	<b>30</b>
8.1.	Espèces floristiques .....	35
8.2.	Zone humide (critère floristique) .....	36
8.3.	Synthèse des zones humides.....	37
<b>9.</b>	<b>FAUNE .....</b>	<b>38</b>
9.1.	Amphibiens.....	38
9.2.	Reptiles .....	38
9.3.	Lépidoptères .....	39
9.4.	Coléoptère saproxylique.....	40
9.5.	Orthoptères .....	41
9.6.	Odonates.....	41
9.7.	Avifaune .....	42
9.8.	Mammifères.....	46
<b>10.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>48</b>
10.1.	Mesures d'accompagnement .....	50
10.2.	Mesures de gestion des espèces invasives .....	51
<b>11.</b>	<b>CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....</b>	<b>52</b>
<b>Annexe</b>	<b>.....</b>	<b>53</b>

## LISTE DES PLANCHES

---

Planches 1a et 1b – Localisation géographique .....	7
Planche 2 – Situation cadastrale.....	9
Planches 3a et 3b – Hydrographie.....	11
Planches 4a et 4b – Géologie et usages des sols .....	14
Planches 5a et 5b–Patrimoine naturel et culturel .....	28
Planches 6 – Cartographie des habitats.....	34
Planche 7 – Espèces patrimoniales.....	47
Planche 8 – Enjeux écologiques.....	49

## LISTE DES FIGURES

---

<i>Figure 1 : Implantation des sondages de sol et tests de perméabilité.....</i>	16
Figure 2 : Localisation des prises de vue .....	20
Figure 3 : Prise de vue n°1 .....	21
Figure 4 : Prise de vue n°2 .....	21
Figure 5 : Prise de vue n°3 .....	22
Figure 6 : Prise de vue n°4 .....	22
Figure 7 : Prise de vue n°5 .....	23
Figure 8 : Prise de vue n°6 .....	23
Figure 9 : Zones à éviter.....	50
Figure 10 : Passage mixte hydraulique à banquettes submersibles .....	51

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Nappe .....	17
Tableau 2 : Résultats des tests de perméabilité .....	18
Tableau 3 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000 .....	25
Tableau 4 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000 .....	26
Tableau 5 : Habitats répertoriés sur le site .....	31
Tableau 6 : Flore répertoriée sur le site .....	35
Tableau 7 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides .....	36
Tableau 8 : Classe de recouvrement des espèces .....	36
<i>Tableau 9 : Espèce de reptile répertoriée sur le site .....</i>	<i>38</i>
<i>Tableau 10 : Espèces de Lépidoptères répertoriées sur le site .....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 11 : Espèces de coléoptère saproxylique répertoriées sur le site .....</i>	<i>40</i>
Tableau 12 : Orthoptères identifiés sur le site .....	41
Tableau 13 : Liste des Odonates présents sur l'aire d'étude .....	41
Tableau 14 : Avifaune répertoriée sur le site .....	42
Tableau 15 : Synthèse des enjeux avifaune par habitat .....	44
Tableau 16 : Mammifères répertoriés sur le site .....	46
Tableau 17 : Calendrier d'inventaire .....	52

## LISTE DES ANNEXES

---

Annexe 1 Plan du projet



## 1. Généralité

Commune landaise située à 12 km au Sud de Mont-de-Marsan, et à 51 km à l'Est de Dax, et desservie par la Route Départementale 933S, **Bas-Mauco** apparaît être le secteur privilégié par la SAFSO pour l'implantation d'un lotissement à usage d'habitat.

Le projet se situe à environ 500 m au Nord-est du centre bourg de la commune et s'étend sur une surface d'environ **1,1** ha. Il permettra la création d'un lotissement, comprenant 9 logements, et d'une voirie sur la commune de Bas-Mauco.

Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Realys Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

## 2. Localisation géographique

Le projet de lotissement se trouve dans la partie Centrale du territoire communal de Bas-Mauco, localisé dans le Sud-est du département des Landes. Le projet est situé sur les parcelles cadastrales A 85 et A 86 ainsi que sur une partie des parcelles A 83 et A 81. Les parcelles A 83, A 85 et A 86 appartiennent à la zone 1AUh (Zone à urbaniser destinée à court ou moyen terme à une urbanisation future) tandis que la A 81 fait partie de la zone Nf (Zone Naturelle boisée de moindre sensibilité écologique) du PLU de la commune de Bas-Mauco. Les constructions et installations autorisées en Zone Nf sont celles nécessaires à l'exploitation agricole et forestière ou à des équipements collectifs ou des services publics. La SAFSO souhaite réaliser l'extension de la voirie sur la parcelle A 81 afin de rejoindre la voirie déjà existante (dont la RD 933S), le PLU ne s'oppose donc pas à ce projet. Ces quatre parcelles se trouvent à environ 500 m au Nord-est du centre bourg, et ne sont actuellement desservies par aucun axe de transport routier. Cependant, la rue des Palombes située à 100 m au Sud-ouest ainsi que la voirie du lotissement présent au voisinage Ouest du projet pourraient permettre de desservir le futur aménagement. A terme, une liaison avec la RD 933S est également prévue. Au Sud de la zone du projet se trouvent des lotissements de type pavillonnaires ainsi que quelques espaces boisés. Les parcelles sont également bordées au Nord par des parcelles sylvicoles. Enfin, la RD 933S est située à l'Est du projet.

Le contexte géographique est présenté sur les planches 1a et 1b tandis que la situation cadastrale est représentée sur la planche 2.

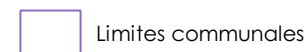


Campagne

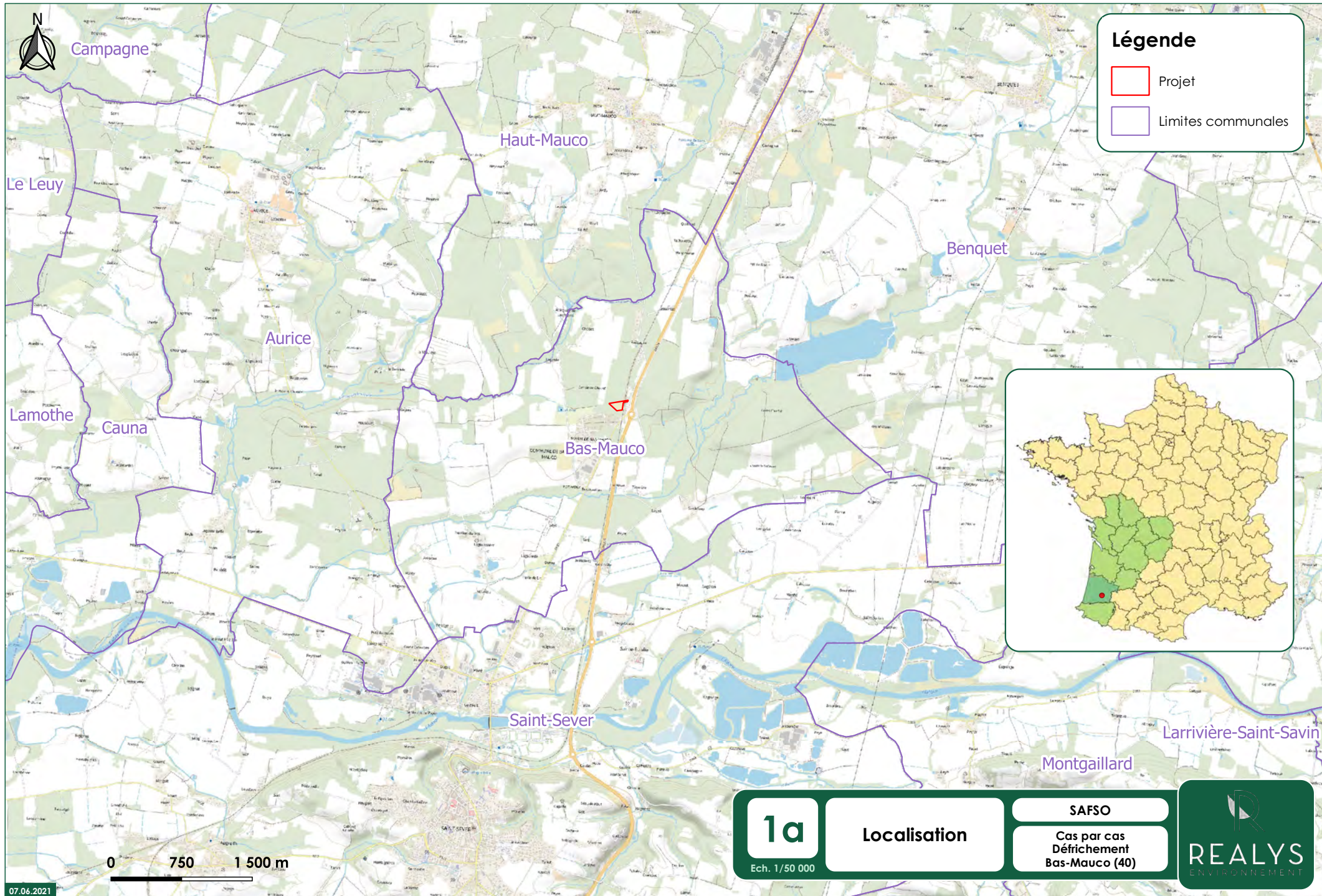
### Légende



Projet



Limites communales



Le Leuy

Haut-Mauco

Benquet

Aurice

Lamothe

Cauna

Bas-Mauco

Saint-Sever

Larivière-Saint-Savin

Montgaillard

0 750 1 500 m

1a

Ech. 1/50 000

Localisation

SAFSO

Cas par cas  
Défrichement  
Bas-Mauco (40)





Haut-Mauco

### Légende

 Projet

 Limites communales

Bas-Mauco

COMMUNE DE BAS-MAUCCO

MAIRIE DE BAS-MAUCCO

0 250 500 m

**1b**

Ech. 1/10 000

Localisation

SAFSO

Cas par cas  
Défrichement  
Bas-Mauco (40)



Département :  
LANDES

Commune :  
BAS-MAUCO

2

Contexte  
cadastral

SAFSO

Cas par cas  
Défrichement  
Bas-Mauco (40)



Section : A  
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/06/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

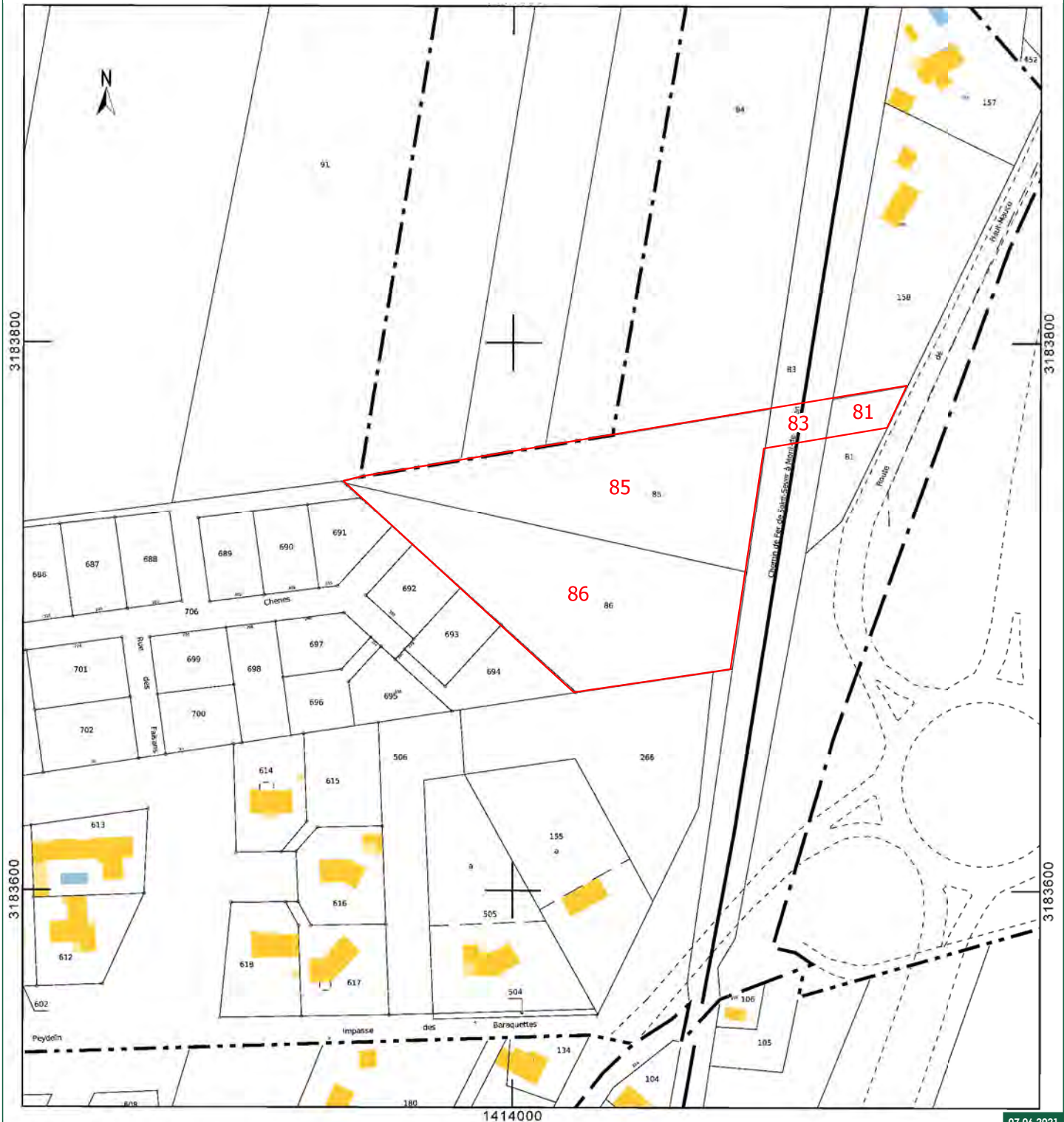
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Légende



0 50 100 m



### 3. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le secteur hydrographique « L'Adour du confluent du Larcis (inclus) au confluent de la Midouze » (Q1) du bassin versant de l'Adour Garonne et plus précisément dans le sous-secteur **L'Adour du confluent de la Courdaoute (incluse) au confluent du Gabas** codé Q12.

L'eau s'infiltré ou ruisselle au droit du projet, puis rejoint les fossés ou la nappe phréatique qui est drainée par le Ruisseau du bos (**codé Q1250500**) situés au Sud du projet. Ce dernier s'écoule ensuite vers l'Ouest en direction de l'Adour (Q---0000). L'eau suit l'Adour sur une centaine de km avant de se jeter dans l'océan Atlantique au niveau de la Barre de l'Adour.






Le réseau hydrographique dans la zone d'étude comprend également des fossés à l'Est de la zone d'étude ainsi que des fossés de drainage sur tout le pourtour du projet. Ainsi, l'eau ruisselle ou s'infiltré et gravite naturellement dans le sol pour rejoindre la nappe phréatique et peut ensuite se retrouver dans le Ruisseau du bos situé à moins d'un km de la zone d'étude.

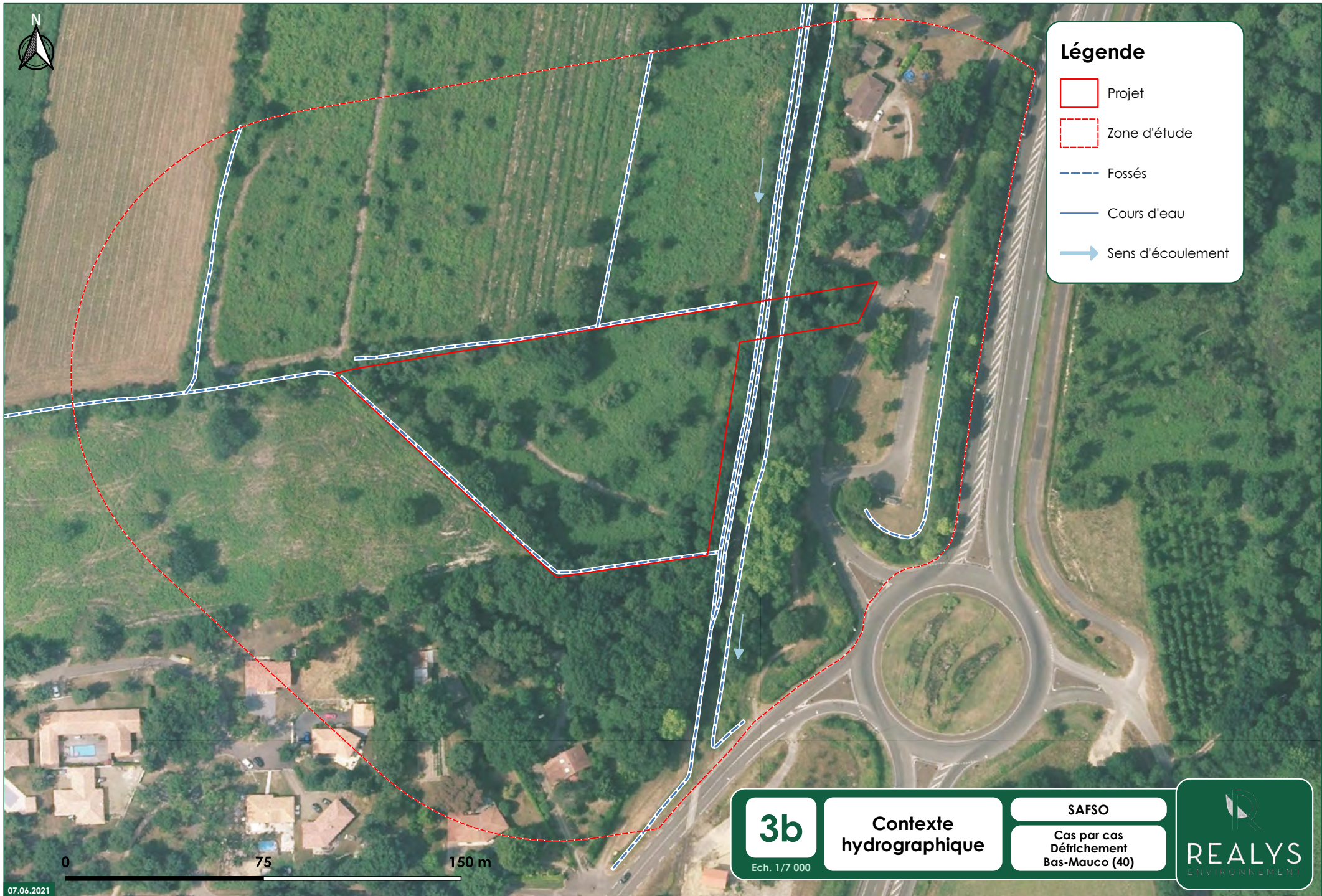
**L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur les planches 3a et 3b.**





### Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Fossés
-  Cours d'eau
-  Sens d'écoulement



0 75 150 m

**3b**

Ech. 1/7 000

**Contexte  
hydrographique**

**SAFSO**

**Cas par cas  
Défrichage  
Bas-Mauco (40)**



## 4. Géologie

### 4.1. Contexte général

La plaine landaise a été créée en deux étapes. Durant la première, soit à la fin de l'ère tertiaire, le relief prend cette forme triangulaire caractéristique par apport de matériaux détritiques (graviers, galets, sable).

Ensuite durant la période de glaciation du quaternaire, le sable des Landes apparaît par action du vent. Il vient recouvrir la formation des sables fauves. Il s'y développe un sol pauvre de couleur cendreuse appelé podzol et caractéristique de la plaine landaise.

Les dunes naissent vers le premier millénaire av. J.C., toujours par action du vent. Bien des siècles plus tard, l'homme ajoute sa contribution en réalisant les premières fixations de dunes, l'assainissement puis le boisement des cordons dunaires et de la plaine.

### 4.2. Contexte local

Les terrains affleurants peuvent être divisés en cinq ensembles détritiques qui se sont déposés successivement sur le substratum marin : à la base, les formations de l'éocène des Marnes de Saint-Geours-d'Auribat (e4), suivies des formations de Molasses de l'Oigo-Miocène (g3-m2). Au-dessus se trouvent la couche de l'Aquitaniens (m1) datée du Miocène inférieur puis les formations du miocène moyen constituées successivement du Langhien-Serravalien (m3-4) et des formations des Sables fauves (m4). On retrouve ensuite les formations des Glaises bigarrées du Miocène supérieur (m5), puis les formations d'Arengosse (p) datées du Pliocène. Et enfin, au sommet, se trouvent les affleurements des terrains quaternaires représentés par les formations éoliennes (Dya), les terrasses alluviales (Fu, Fv, Fw, Fx et Fy-z) et les Colluvionnements et remaniements (CF et Rm4).

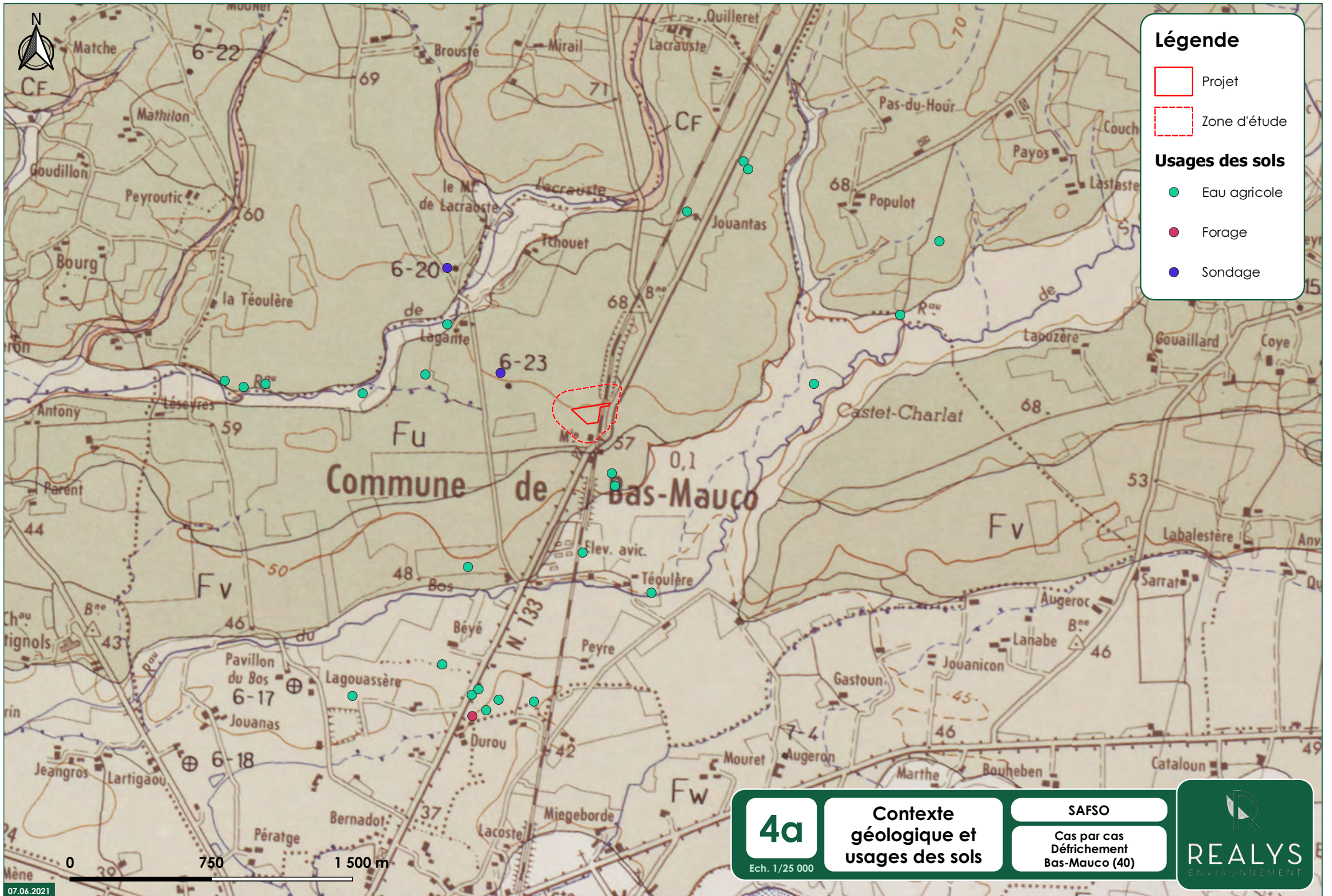
**La zone du projet se situe intégralement sur la formation des Hautes et très hautes terrasses (Fu), datée du Pléistocène ancien.**

Cette séquence déritique est très affleurante sur la carte géologique de Mont-de-Marsan. La base de cette terrasse est constituée de sables grossiers à fins qui englobent des galets arrondis. Au milieu de ces graviers peuvent être rencontrés des feldspaths et lydienes de façon occasionnelle. Au sommet de cette formation, il est possible de trouver des concrétions ferrugineuses et du limon marron-jaune silteux.

Dans un rayon de 2 km autour du site du projet, plusieurs forages ont été relevés. Il s'agit principalement de forages agricoles utilisés pour l'alimentation en eau. Toutefois, ces derniers sont éloignés de la zone d'étude, le projet de lotissement n'aura donc pas d'incidence directe sur ces forages.

**Le contexte géologique et l'usage des sols au droit de la zone d'étude sont présentés sur les planches 4a et 4b.**





### Légende

- Projet
- Zone d'étude

### Usages des sols

- Eau agricole
- Forage
- Sondage

## 4a

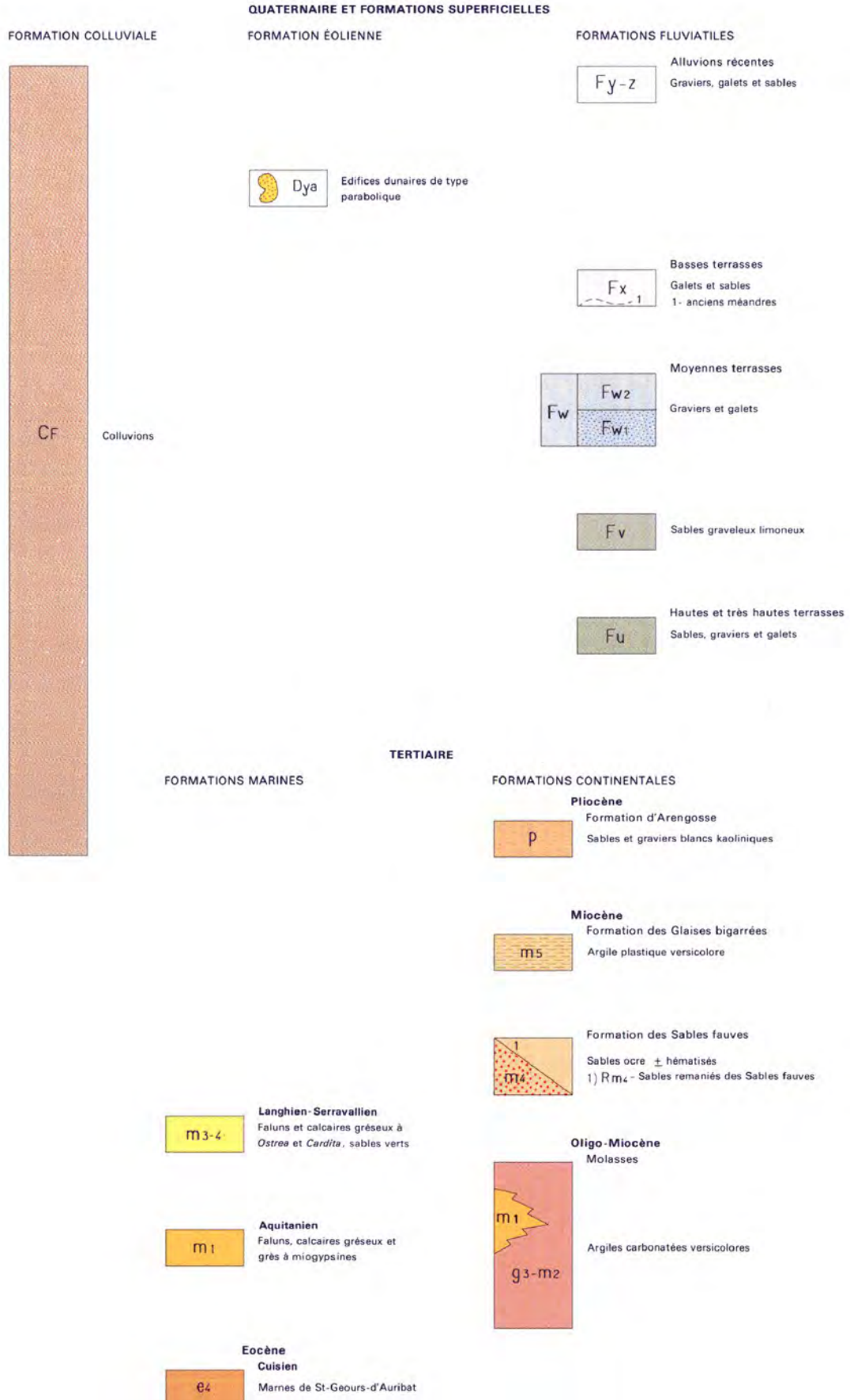
Ech. 1/25 000

### Contexte géologique et usages des sols

SAFSO

Cas par cas Défrichement Bas-Mauco (40)

# MONT-DE-MARSAN



## 5. Contexte hydrogéologique

🔗 Source : Investigation de terrains, Realys Environnement, juin 2021

### 5.1. Objectif

Une étude de sol, réalisée dans le cadre d'une étude hydrogéologique, a été menée le 25 juin 2021 à l'emplacement du futur projet. Cette étude permet d'appréhender la nature et donc le comportement de ces derniers vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

### 5.2. Implantation des sondages

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- ▶ 5 sondages de sol à la tarière à main ;
- ▶ 4 tests de perméabilité.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-après.



Figure 1 : Implantation des sondages de sol et tests de perméabilité

### 5.3. Contexte d'intervention

L'intervention du 25 juin 2021 a été réalisée après une année caractérisée par une forte pluviométrie, surtout pour le mois de décembre 2020 et janvier 2021. Aussi, la date d'intervention correspond à une période théorique de Moyennes Eaux de nappes.

## 5.4. Description des sols

### 5.4.1. Nature des sols

Les sondages réalisés ont mis en évidence un sol argileux sur l'ensemble du site.

La profondeur des sondages réalisés varie entre 1,50 et 2,00 m.

Le 1<sup>er</sup> horizon pédologique, de faible épaisseur, est représenté par la faible présence de matière organique lié à une texture sablo-argileuse.

Ensuite, un horizon sablo-argileux voir argilo-sableux est présent à des profondeurs variables selon les sondages.

Au droit des sondages S1 et S2 est présent, en profondeur, un horizon plus clair (ocre) de texture sablo-argileux (respectivement -0,90 m/TN et -1,10 m/TN). De la même manière, de l'argile sableuse ocre est présente dès -1,10 m/TN (S4) et dès -1,00 m/TN (S5).

L'arrêt des sondages est volontaire sur la majorité des sondages réalisés.

La description détaillée des sondages est donnée en annexe.

### 5.4.2. Présence de la nappe

Lors de la réalisation des sondages, des venues d'eau ont été relevées.

Tableau 1 : Nappe

Nappe			
Référence	Venue d'eau (m/TN)	Traits hydromorphiques (m/TN)	Date d'intervention
S1	/	-0,60	25/06/2021
S2	/	-0,70	25/06/2021
S3	/	-0,55	25/06/2021
S4	-1,50	-0,80	25/06/2021
S5	-1,70	-0,60	25/06/2021

**Ces traits hydromorphiques sont représentatifs d'une mauvaise infiltration des eaux pluviales dans le sol et non d'une remontée de nappe.**

### 5.4.3. Comportement hydrique

Le comportement hydrique des terrains est globalement mauvais comme précisé ci-après par les tests de perméabilité à charge constante réalisés en 4 points pour cette étude.

Ceci s'explique par la nature à dominante argileuse des terrains qui limite fortement la perméabilité.

#### 5.4.4. Conductivité hydraulique à saturation

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe. La perméabilité a été mesurée à différentes profondeurs.

Les tests de perméabilités K1 à K4 ont été réalisés en juin 2021.

Tableau 2 : Résultats des tests de perméabilité

Mesures de perméabilité				
Référence	Profondeur (m/TN)	Horizon teste	Perméabilité	
			m/s	mm/h
K1	-0,90	Argile	$1,94.10^{-6}$	7
K2	-0,60	Argile	$2,50.10^{-6}$	9
K3	-0,90	Argile	$3,06.10^{-6}$	11
K4	-0,80	Argile	$1,11.10^{-6}$	4

Les perméabilités mesurées sont de l'ordre de 4 à 11 mm/h, soit  $1,11.10^{-6}$  à  $3,06.10^{-6}$  m/s.

La faible variation entre les différents tests est liée à la forte homogénéité des sols présents sur le site.

**Ces valeurs de perméabilité sont mauvaises. Il ne sera pas possible d'infiltrer les eaux pluviales sur le site.**

**Compte tenu de ces perméabilités, naturellement, les eaux pluviales ne s'infiltreront pas dans le sous-sol.**

#### 5.4.5. Zone humide - Critère pédologique

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler dans la morphologie des sols sous forme de traces qui perdurent dans le temps appelées « traits d'hydromorphie ». Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphies suivants :

- ▶ Des traits rédoxiques,
- ▶ Des horizons réductiques,
- ▶ Des horizons histiques.

En effet, les sols rencontrés ne sont pas concernés par la présence de traits réductiques et rédoxiques à faible profondeur.

L'étude a révélé l'absence de :

- ▶ horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ▶ de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ▶ de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ▶ ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

En application de :

- ▶ l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- ▶ et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 « portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement »,

**Aucune zone humide basée sur le critère pédologique n'a été rencontrée sur le site.**

## 6. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Juillet 2021.

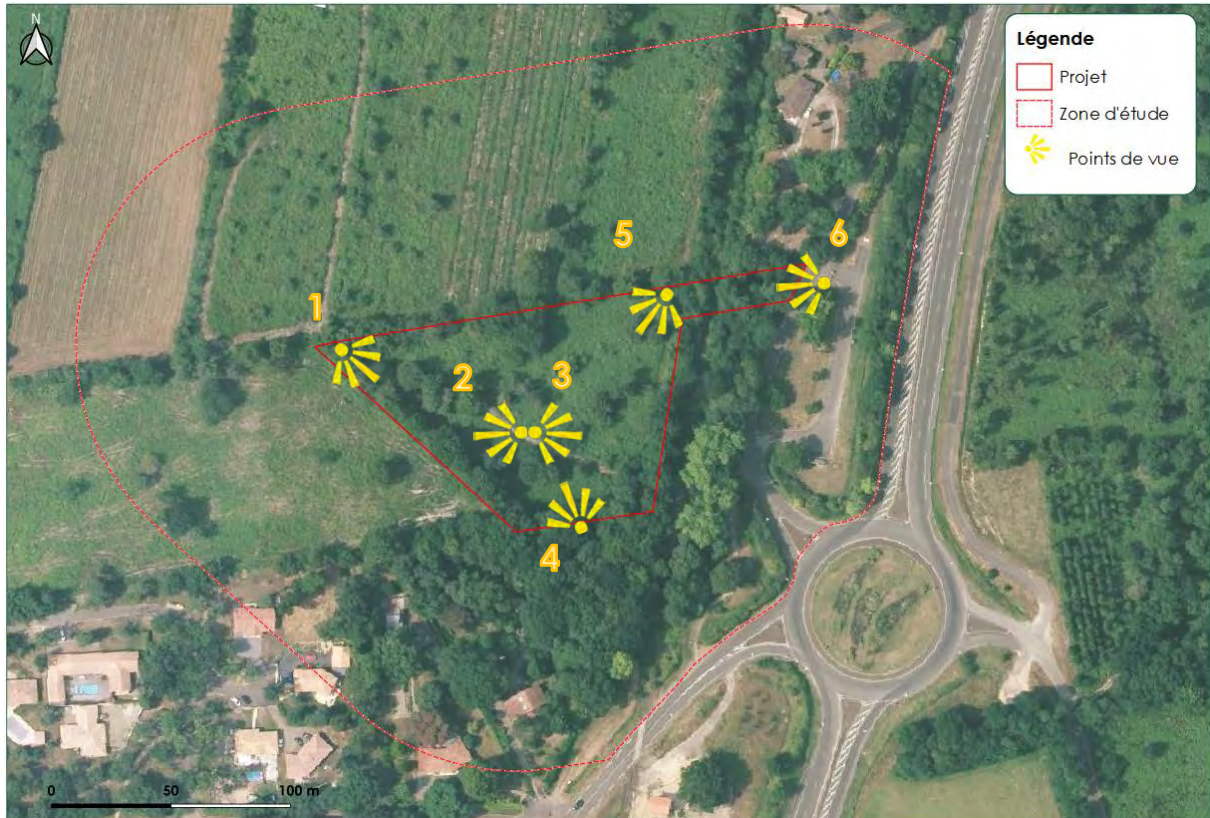


Figure 2 : Localisation des prises de vue



Figure 3 : Prise de vue n°1



Figure 4 : Prise de vue n°2





Figure 5 : Prise de vue n°3



Figure 6 : Prise de vue n°4



Figure 7 : Prise de vue n°5



Figure 8 : Prise de vue n°6

## 7. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de 5 km autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

### 7.1. Patrimoine naturel

#### 7.1.1. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1 : 720030084 Colonies d'ardéidés de Lapoque et de Labarthe**

D'une superficie d'environ 171,44 hectares, cette ZNIEFF constitue l'emplacement et la zone de reproduction de l'ancienne colonie de hérons bihoreaux de Bordères. Ce site présente un intérêt écologique en raison de sa richesse écologique et fonctionnelle. En effet, cette ZNIEFF est caractérisée par une grande diversité de milieux humides, tels que les Landes à Molinie bleue ou encore les Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, qui constituent des zones de dortoirs, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces. Ce site est notamment apprécié de plusieurs espèces d'oiseaux de milieux humides à statut réglementé comme le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*), le Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*), le Bécasseau variable (*Calidris alpina*) ou encore l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*).

Le projet est situé à 760 mètres à l'Ouest de cette ZNIEFF 1.

- **ZNIEFF 2 : 720030034 L'Adour, d'Aire sur l'Adour à la confluence avec la Midouze, tronçon des saligues et gravières**

S'étendant sur une superficie de 2324 hectares, ce site a été classé au titre de la Directive Oiseaux ainsi qu'au titre de la Directive Habitats. Cette zone présente un intérêt patrimonial et écologique en raison de sa richesse faunistique et floristique. Cette zone est caractérisée par une grande diversité d'habitats allant des milieux mésophiles, comme les pâtures ou encore les Chênaies acidiphiles, à d'autres plus humide, tels que les Dunes embryonnaires ou les Prés salés, en passant par des habitats de transition. Cette grande diversité d'habitats permet ainsi au site d'offrir une richesse faunistique et floristiques, avec de nombreux taxons présents au sein de cette ZNIEFF. Il est notamment possible d'y apercevoir des espèces à statuts réglementé comme la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*), la Grue cendrée (*Grus grus*), le Sceau de Notre Dame (*Discorea communis*) ou encore la Criste marine (*Crithmum maritimum*).

Le projet est situé à 2,4 kilomètres au Nord de cette ZNIEFF 2.

Ces zonages d'inventaire naturel sont présentés sur la Planche 5a.

#### 7.1.2. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concerné par :

- **Le site Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation : FR7200724 L'Adour**

Le site est classé du fait de son importance pour les poissons migrateurs, l'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*) ainsi que le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*). Il est également caractérisé par une grande variété de milieux humides et aquatiques qui en font un milieu d'intérêt écologique.

Le projet est situé à 2,6 km au Nord de ce site Natura 2000 (Cf. Planche 5a).

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 3 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
1130	Estuaires	11,86	636,71	C
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	0,17	6,06	C
1150	Lagunes côtières	0,1	3,57	A
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	0,01	0,36	-
1330	Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i> )	0,03	1,07	-
2110	Dunes mobiles embryonnaires	0,01	0,36	-
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	0,02	0,71	-
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	0,09	3,21	-
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,01	0,36	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,2	7,13	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0,2	7,13	B
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	0,19	6,77	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	1,07	38,15	C
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	0,01	0,36	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	8,08	288,05	B
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	12,99	463,09	C
92D0	Galleries et fourrés riverains méridionaux ( <i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i> )	0,02	0,71	-

Légende :

• Conservation :

A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

**Aucune de ces habitats n'a été recensé sur le site ou dans la zone d'étude élargie.**

Tableau 4 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Barbastelle commune	<i>Barbastella barbastellus</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
Poissons	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Lamproie marine	<i>Petomyzon marinus</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Communautaire	Commune - B	Bonne
	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Alose feinte atlantique	<i>Alosa fallax</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
Plantes	Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Angélique à fruits variés	<i>Angelica heterocarpa</i>	Communautaire	Commune - B	Moyenne
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Communautaire	Commune - C	Excellente
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
Lépidoptères	Cuivre des marais	<i>Lycanea dispar</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
Coléoptères	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne

Légende :

## ● Population :

A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

**Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie. Toutefois, des traces de présence du Grand capricorne ont été relevées sur certains Chênes pédonculés de la zone d'étude et du projet. Aucune liaison fonctionnelle écologique n'est établie entre ces biotopes humides et le milieu naturel contacté au droit du périmètre d'étude (plutôt mésophile).**

**Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles ou de protections patrimoniales.**

## 7.2. Patrimoine culturel

### 7.2.1. Sites classés

- **Site classé : SCL0000548 Terrasse de Morlanne**

Ce site classé est localisé sur le site de l'oppidum qui était occupé par les Romains en 56 avant J-C. Ce dernier surplombe la vallée de l'Adour et offre ainsi un beau panorama sur cette vallée. Le site classé est actuellement composé d'un parc arboré, constitué de diverses essences telles que le Tilleul ou le Chêne pédonculé, d'un parc de stationnement ainsi que d'un belvédère qui surplombe la vallée de l'Adour. De plus, c'est également au sein de ce site classé que se trouvent les arènes de la ville de Saint-Sever.

**Le projet est situé à 4 kilomètres au Nord-est de ce site.**

### 7.2.1. Sites inscrits

- **Site inscrit : SIN0000273 Terrasse de Morlanne (Saint-Sever)**

Ce site correspond aux contre-bas de la terrasse de Morlanne et a été inscrit en Juillet 1942 par arrêté ministériel. Il correspond au versant boisé qui surplombe la Route Départementale 933 qui a été endommagé par la tempête de 2009. Cette terrasse a été inscrite en raison de son intérêt pittoresque et historique pour la commune de Saint-Sever.

**Le projet est situé à 4 kilomètres au Nord-est de ce site.**

### 7.2.2. Zones de protection archéologiques

Plusieurs zones de protections archéologiques se situent dans un rayon de 3 km autour de la zone d'étude :

- Populot, vestiges néolithiques et gallo-romains, situé à 1,2 km au Nord-est du projet ;
- Castet-Charlas, occupation et espace fortifié, Protohistoire et/ ou Moyen Âge, situé à 900 m à l'Est du projet ;
- Sainte-Eulalie, occupation gallo-romaine et médiévale, situé à 2,3 km au Sud du projet ;
- Château d'Estignols, château d'origine médiévale, situé à 2,8 km au Sud-ouest du projet ;

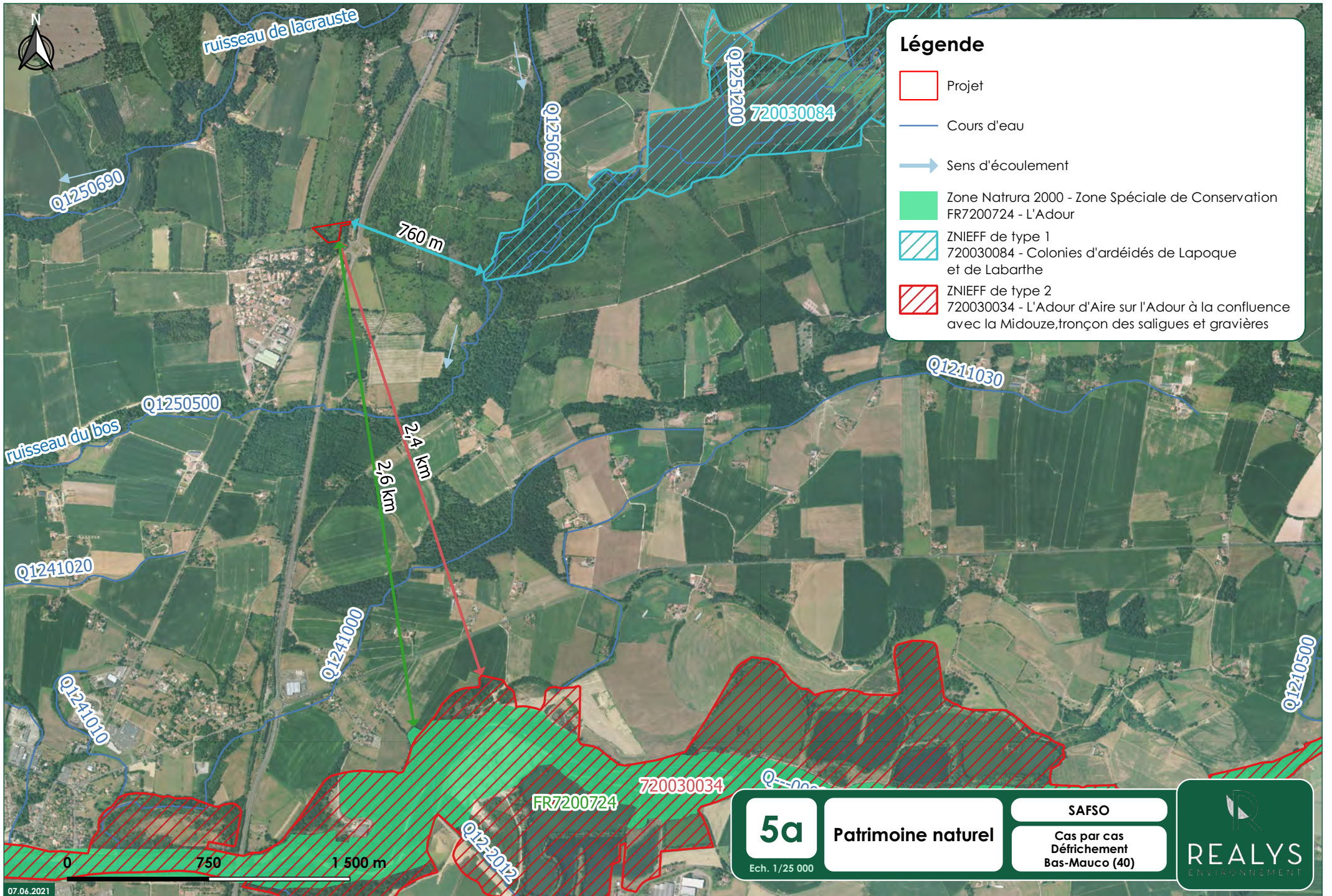
La présence de telles zones à proximité de la zone du projet pourra éventuellement conduire le maître d'ouvrage à réaliser des prospections archéologiques préalables (Article L522-5 du Code du patrimoine) avant la réalisation du projet.

### 7.2.3. Monuments historiques et musées

Un seul monument historique est présent dans un rayon de 3 km autour du projet, il s'agit du Château d'Estignols. Ce château datant du 17<sup>e</sup> siècle a été inscrit aux Monuments Historiques par l'arrêté du 14 février 1978 portant sur les façades, les toitures et les communs (escaliers intérieurs à balustres de bois) de ce bâtiment.

**Le projet n'est pas compris dans le périmètre de protection de ce Monument historique et n'aura pas d'incidence directe sur ce dernier.**

**Le patrimoine culturel présent à proximité de la zone du projet est présenté sur la planche 5b.**



### Légende

- Projet
- Cours d'eau
- Sens d'écoulement
- Zone Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation  
FR7200724 - L'Adour
- ZNIEFF de type 1  
720030084 - Colonies d'ardéidés de Lapoque  
et de Labarthe
- ZNIEFF de type 2  
720030034 - L'Adour d'Aire sur l'Adour à la confluence  
avec la Midouze, tronçon des saligues et gravières

## 5a

Ech. 1/25 000

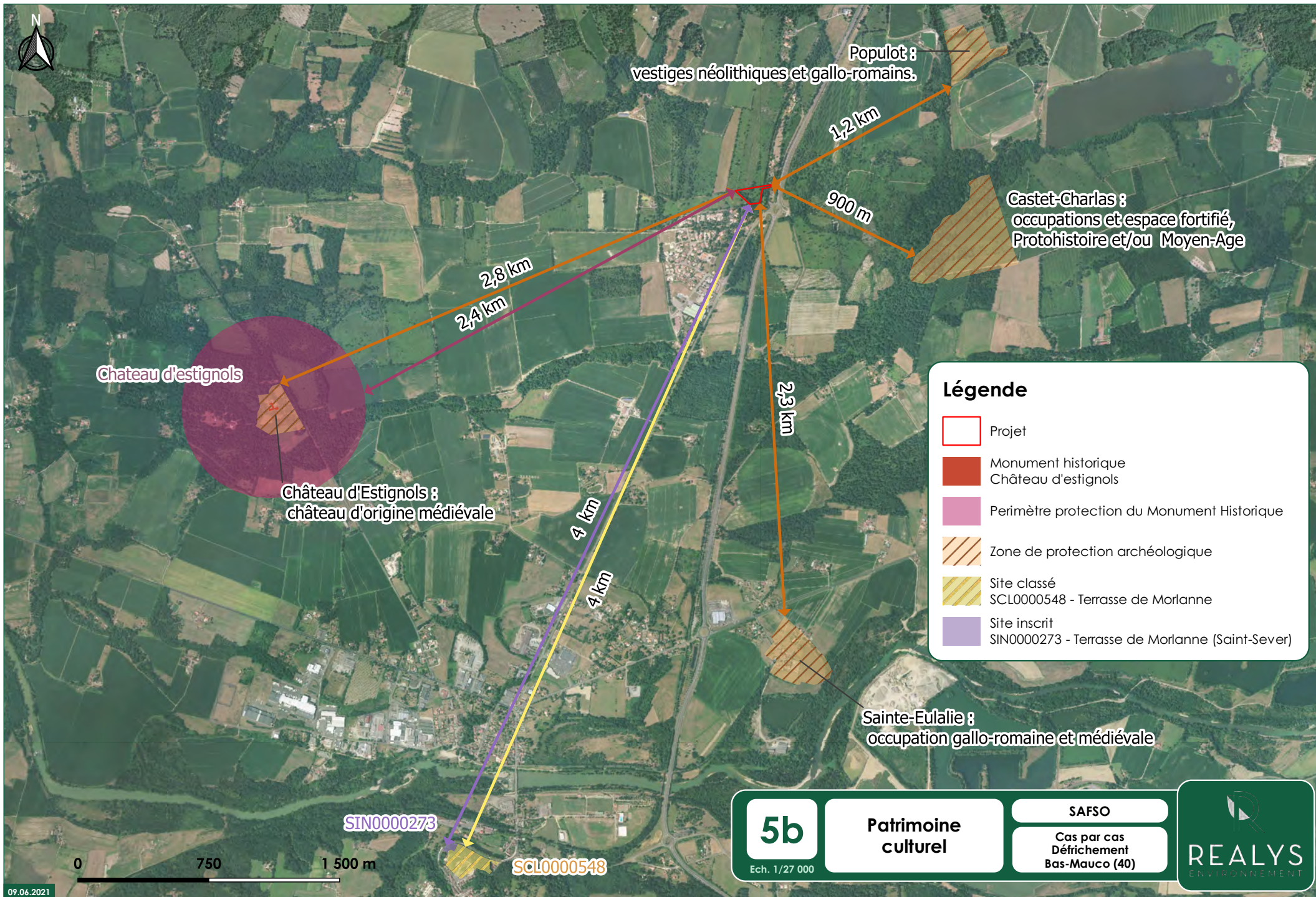
**Patrimoine naturel**

SAFSO

Cas par cas  
Défrichement  
Bas-Mauco (40)

REALYS

ENVIRONNEMENT



Populot :  
vestiges néolithiques et gallo-romains.

Castet-Charlas :  
occupations et espace fortifié,  
Protohistoire et/ou Moyen-Age

Chateau d'estignols

Château d'Estignols :  
château d'origine médiévale

**Légende**

- Projet
- Monument historique  
Château d'estignols
- Périmètre protection du Monument Historique
- Zone de protection archéologique
- Site classé  
SCL0000548 - Terrasse de Morlanne
- Site inscrit  
SIN0000273 - Terrasse de Morlanne (Saint-Sever)

Sainte-Eulalie :  
occupation gallo-romaine et médiévale

SIN0000273

SCL0000548

**5b**

Patrimoine  
culturel

SAFSO

Cas par cas  
Défrichement  
Bas-Mauco (40)

Ech. 1/27 000



0 750 1 500 m









## 8. Flore









Lors des investigations de terrain, 10 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :




1. **31.831** Roncier
2. **31.83** Fruticée des sols pauvres
3. **31.86** Lande à Fougère aigle
4. **38.1** Prairie mésophile
5. **41.5** Chênaie acidiphile
6. **42.813 x 31.86** Jeune plantation de Pins maritimes x Lande à Fougère aigle
7. **84.1 x 31.831** Alignement d'arbres ornementaux x Roncier
8. **86.2** Lotissement en construction
9. **86.2 x 85.31** Bâti et jardins
10. **87.2** Zone rudérale

Les milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologique.

Tableau 5 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeux écologiques
1		31.831	-	Roncier		<p>Roncier composé principalement de Ronce commune associée à du Saule roux, du Sureau noir ainsi que du Chêne pédonculé. Au niveau des zones plus humides de cet habitat, de la Bourdaine et du Tremble ont été identifiés.</p> <p>Cet habitat est présent dans la partie Est de la zone d'étude.</p>	Non	Faible
2		31.83	-	Fruticée des sols pauvres		<p>Fruticée composée de Fougère aigle, de Bouleau blanc, de Bourdaine et d'Ajonc nain. Des individus d'Avoine de Thore ont également été identifiés au sein de cet habitat. Cette fruticée se démarque de la Lande à Fougère aigle (habitat 3) par le recouvrement plus important de la Bourdaine et de l'Ajonc nain.</p> <p>Cet habitat se situe dans la partie Nord de la zone d'étude, de part et d'autre de la jeune plantation de Pin maritime.</p>	Non	Faible
3		31.86	-	Lande à Fougère aigle		<p>Formation dominée par la Fougère aigle. Quelques individus de Molinie bleue, d'Avoine de Thore et de Bourdaine ont également été identifiés au sein de cet habitat mais ces espèces restent minoritaires. La Germandrée scorodaine et la Potentille tormentille ont également été relevées sur les bordures de cette lande.</p> <p>Cet habitat occupe la quasi-totalité de la zone du projet.</p>	Non	Faible

4		38.1	-	Prairie mésophile	 Realys environnement 25/06/2021	Habitat occupé majoritairement par la Folle avoine, le Dactyle aggloméré, la Houlique laineuse et le Chèvrefeuille des bois. Du Gaillet grateron, du Liseron des bois et du Millepertuis commun sont également présents au sein de cette prairie.  Cet habitat se situe dans l'angle Nord-ouest de la zone d'étude.	Non	Faible
5		41.5	-	Chênaie acidiphile	 Realys environnement 08/06/2021	Chênaie constituée de Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> ), de Chêne tauzin, de Chêne des marais et de Châtaignier. Cet habitat est également occupé par la Fougère aigle, la Ronce commune et l'Ajonc nain. Une strate lianescente représentée par le Lierre grimpant est également présente au sein de cet habitat. Dans la partie Sud de ce milieu, d'autres essences telles que le Platane, le Robinier et le Prunelier sont présentes.  Cet habitat est situé en bordure des fossés présents dans la zone d'étude et au droit du projet.	Non	Modéré
6		42.81	-	Jeune plantation de Pin maritime X Lande à Fougère aigle	 Realys environnement 08/06/2021	Jeune plantation de Pin maritime ( <i>Pinus pinaster</i> ) dont la sous-strate est occupée par la Fougère aigle. De l'Ajonc nain a également été identifié au sein de cet habitat mais est présent de façon sporadique.  Cet habitat est présent dans la partie Nord de la zone d'étude.	Non	Faible
7		42.813 X 31.23	-	Alignement d'arbres ornementaux X Roncier		Alignement d'arbres ornementaux en bordure de route dont la sous-strate est occupée par la Ronce commune.  Cet habitat est présent dans la partie Est de la zone d'étude (hors projet).	Non	Faible

8		85.4	-	Lotissement en cours de construction	 Realys environnement 08/06/2021	<p>Il s'agit d'une parcelle déjà défrichée et sur laquelle un lotissement est en cours de construction. Les zones qui ne sont pas encore construites sont aujourd'hui colonisées par la Fougère aigle et l'Avoine de thore. Ce milieu correspond à une végétation perturbée.</p> <p>Cet habitat se trouve dans la partie Ouest de la zone d'étude.</p>	Non	Faible
9		86.1 X 85.31	-	Bâti et jardins ornementaux	 Realys environnement 08/06/2021	<p>Ce milieu correspond aux habitations et aux jardins pavillonnaires alentours situés dans les parties Sud et Nord-est de l'aire d'étude.</p> <p>Elles n'ont pas fait l'objet d'investigations de terrains car ce sont des propriétés privées.</p>	Non	Faible
10		87.2	-	Zone rudérale	 Realys environnement 26/06/2021	<p>Il s'agit d'une formation ouverte, pauvre en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles (Pâquerette, Plantain lancéolé, Pied d'oiseau délicat, Trèfle commun, Porcelle enracinée) qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins). Ce milieu correspond à une végétation perturbée.</p> <p>Cet habitat se situe en bordure de route et de chemins.</p>	Non	Faible

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.

## Légende

- Projet
- Zone d'étude

Fossés

## Voirie

- Route
- Ancienne voie de chemin de fer
- Chemin

## Habitats

- 1. Roncier (CCB 31.831)
- 2. Fruticée des sols pauvres (CCB 31.83)
- 3. Lande à Fougère aigle (CCB 31.86)
- 4. Prairie mésophile (CCB 38.1)
- 5. Chênaie acidiphile (CCB 41.5)
- 6. Jeune plantation de Pin maritime x Lande à Fougère aigle (CCB 42.813 x 31.86)
- 7. Alignement d'arbres ornementaux x Roncier (CCB 84.1 x 31.831)
- 8. Lotissement en cours de construction (CCB 86.2)
- 9. Bâti et jardins ornementaux (CCB 86.2 x 85.3)
- 10. Zone rudérale (CCB 87.2)
- Chêne pédonculé isolé



0 50 100 m

6

Ech. 1/2 200

Habitats

SAFSO

Cas par cas  
Défrichage  
Bas-Mauco (40)

REALYS  
ENVIRONNEMENT

## 8.1. Espèces floristiques

La liste des espèces de flore rencontrée sur le site est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Flore répertoriée sur le site

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Statut réglementaire	Espèce indicatrice de zone humide
			Code
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>	/	/
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	/	/
Bouleau blanc	<i>Betula pubescens</i>	/	<b>85 876</b>
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei L.</i>	/	<b>98 888</b>
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	/	/
Chêne des marais	<i>Quercus palustris</i>	/	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur L.</i>	/	/
Chêne tauzin	<i>Quercus pyrenaica</i>	/	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum Kuhn.</i>	/	/
Germandrée scorodoïne	<i>Teucrium scorodonia</i>	/	/
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	/	/
Lobélie brûlante	<i>Lobelia urens</i>	/	<b>106 435</b>
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea L.</i>	/	<b>108 718</b>
Petite centaurée commune	<i>Centaurium erythraea</i>	/	/
Pin maritime	<i>Pinus pinaster Aiton.</i>	/	/
Platane	<i>Platanus x hispanica</i>	/	/
Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>	/	/
Prunelier	<i>Prunus spinosa</i>	/	/
Robinier	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Communautaire : espèce envahissante	/
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus L.</i>	/	/

## 8.2. Zone humide (critère floristique)

Quatre espèces floristiques indicatrices de zone humide sont présentes au sein du périmètre du projet.

Les espèces référencées comme caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009) qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement sont citées dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Code arrêté du 24 juin 2008	Zone d'observation	Recouvrement
Bouleau blanc	<i>Betula pubescens</i>	85 876	Habitat 2	1
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei L.</i>	98 888	Habitats 1, 2 et 3	1 (habitat 1) 2 (habitat 2) 1 (habitat 3)
Lobélie brûlante	<i>Lobelia urens</i>	106 435	Habitat 3	1
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea L.</i>	108 718	Habitat 3	2

Tableau 8 : Classe de recouvrement des espèces selon la méthode phyto-sociologique de Braun-Blanquet

Coefficient	Classe de recouvrement en %
5	75-100
4	50-75
3	25-50
2	5-25
1	1-5
+	<1
r	Individu isolé

Ces quatre espèces ne sont pas dominantes au niveau des associations végétales présentes au droit du projet et de la zone d'étude et ne représentent pas plus de 50 % de recouvrement cumulé sur chacun de ces habitats.

**Ainsi, leur recouvrement ne permet pas de classer les habitats du projet et de la zone d'étude comme humides au sens de la réglementation en vigueur.**

### 8.3. Synthèse des zones humides

Les milieux occupant le projet correspondent à une lande à Fougère aigle, où sont présents quelques Chênes pédonculés isolés, qui est bordée par une Chênaie acidiphile. Il s'agit d'un terrain ayant une diversité floristique faible.

Aucune zone humide floristique ou pédologique n'a pu être mise en évidence au droit du projet et de la zone d'étude, au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

**Ainsi aucune zone humide basée sur les critères pédologique et floristique n'a été mise en évidence sur le site.**



## 9. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 2 espèces de Reptiles
- 9 espèces de Lépidoptères
- 1 espèce de Coléoptère saproxylique
- 4 espèces d'Orthoptères
- 1 espèce d'Odonate
- 11 espèces d'Oiseaux,
- 3 espèces de Mammifères.

### 9.1. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, les cours d'eau présents au droit du projet et de la zone d'étude ne présentent pas de caractéristiques favorables à l'installation et à la reproduction de ce taxon. Ces fossés sont plutôt favorables à leur transit, ils présentent donc un enjeu écologique faible vis-à-vis des Amphibiens.

### 9.2. Reptiles

Deux espèces de Reptile ont été recensées au cours de l'inventaire effectué et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Espèce de reptile répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	DHFF	Berne	
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Art 2	/	An. III	LC
Lézard des Murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An. IV	An. II	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 8 janvier 2021**  
Art 2 : Protection stricte de l'espèce
- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**  
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.
- **Berne : Convention de Berne**  
An. II : Interdiction de perturbation, capture, de détention, et de mise à mort intentionnelles et commercialisation d'animaux ou de produits obtenus à partir de ces derniers. Interdiction de détention, destruction ou ramassage intentionnels des œufs.  
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger.
- **Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (2015)**  
LC : Préoccupation mineure

### Lézard des murailles

Le Lézard des murailles préfère les substrats solides rocaillieux bien ensoleillés. Cependant, il s'agit d'une espèce ubiquiste affectionnant une diversité de milieux naturels et anthropiques. Ainsi, cette zone ensoleillée la quasi-totalité de la journée lui confère un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Le Lézard des murailles est l'espèce de reptiles la plus abondante au niveau national. Il colonise la totalité des

départements de la métropole, à l'exception de la Corse. Le Lézard des murailles est présent dans toute la région Nouvelle Aquitaine. Il peut se rencontrer à plus de 2 000 m en altitude. Les individus de l'Aquitaine appartiennent à la sous-espèce *P.m. brogniardii*. Les principales menaces sont la disparition de son habitat (rénovations d'anciens murets), les pesticides, et la prolifération des chats domestiques, qui en capturent une grande quantité. Ce lézard est classé comme espèce de « préoccupation mineure » au titre des listes rouge des reptiles (nationale et régionale). L'enjeu de conservation de l'espèce au niveau local est faible.

### 9.3. Lépidoptères

Lors des investigations de terrain, 9 espèces de Lépidoptères ont été identifiées et sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Espèces de Lépidoptères répertoriées sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DHFF	
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	/	/	/	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	/	/	/	LC
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	/	/	/	LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	/	/	/	LC
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	/	/	/	LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	/	/	/	LC
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	/	/	/	LC
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	/	/	/	LC
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 8 janvier 2021**
- **Berne : Convention de Berne**
- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**
- **Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012)**  
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Aucune des espèces de Lépidoptères inventoriées ne fait l'objet d'une protection spécifique.

## 9.4. Coléoptère saproxylique

Lors des investigations de terrain, une seule espèce de Coléoptère saproxylique a été recensée. Son statut de protection est référencé dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Espèces de coléoptère saproxylique répertoriées sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DHFF	
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Art 2	An. II	An. II An. IV	NT

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**  
Art 2 : Protection stricte de l'espèce.
- **Berne : Convention de Berne**  
An. II : Interdiction de perturbation, capture, de détention, et de mise à mort intentionnelles et commercialisation d'animaux ou de produits obtenus à partir de ces derniers. Protection des zones migratoires et de repos. Interdiction de détention, destruction ou ramassage intentionnels des œufs.
- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**  
An. II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).  
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.
- **Liste rouge européenne de l'UICN (2016)**  
NT : Quasi menacée (Espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Aucune observation de Coléoptères patrimoniaux (Grand Capricorne et Lucane cerf-volant) n'a été recensée sur les inventaires effectués. En revanche, plusieurs vieux chênes ont été recensés sur l'emprise du projet et présentent des traces de la présence du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Le site semble donc favorable à l'établissement des Coléoptères saproxyliques patrimoniaux.

## 9.5. Orthoptères

Quatre espèces d'Orthoptères ont été recensées sur le site. Leurs statuts réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Orthoptères identifiés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Criquet rouge-queue	<i>Omocestus haemorrhoidalis</i>	/	/	/	4
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	/	/	/	4
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	/	/	/	4
Oedipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i>	/	/	/	4

Légende

- **PN : Protection nationale**
- **Bern : Convention de Berne**
- **DH : Directive Habitats**
- **Liste rouge nationale des Orthoptères de France (SARDET E. & DEFAUT B., 2004)**  
4 : Priorité 4 : espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances.

Aucun des Orthoptères observés sur le site ne fait l'objet d'une protection spécifique.

## 9.6. Odonates

Lors des investigations de terrain, une seule espèce d'Odonate a été recensée. Son statut de protection est référencé dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Liste des Odonates présents sur l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**
- **Berne : Convention de Berne**
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
- **Liste rouge des odonates de France métropolitaine (2016) : Espèces menacées de disparition**  
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

L'espèce d'Odonate présente sur la zone d'étude ne fait l'objet d'aucune mesure de protection.

## 9.7. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 11 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'Avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Avifaune répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Art 3	/	An. III	/	LC (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3 (commerc.)	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Art. 3	An. II	An. II	/	LC (nicheur)
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Art 3	An. II	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art. 1 Art. 3 (commerc.)	/	An. III	An. II/2	LC (nicheur)

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 29 octobre 2009**  
Art 1 : Gibier chassable  
Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente  
Art 3 commerc. : Arrêté relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national.  
Interdiction de destruction ou d'enlèvement des nids et des œufs.  
Interdiction de détention des œufs, vivants ou morts, de détention pour la vente, de colportage, de mise en vente, de vente ou d'achat des spécimens d'oiseaux dont la chasse est autorisée. Cette interdiction ne porte pas sur les oiseaux définis dans cet article.
- **Bonn : Convention de Bonn**  
An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
- **Berne : Convention de Berne**  
An. II : Protection des zones migratoires et de repos  
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition**

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Parmi ces 11 espèces d'Oiseaux présentes sur le projet, 9 possèdent des statuts de protection au titre de la réglementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est très commune dans le département.

La synthèse des enjeux Avifaune selon les milieux étudiés est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Synthèse des enjeux avifaune par habitat

Milieux	Code Corine biotope	Dénomination	Utilisation par l'avifaune			Enjeu écologique du milieu pour l'Avifaune	Présent sur le site du projet ?
			Alimentation	Reproduction	Repos		
1	31.831	Roncier	Mésange charbonnière, Fauvette à tête noire, Merle noir, Rossignol philomèle, Pinson des arbres	/	/	Faible	Non
2	31.83	Fruticée des sols pauvres	Merle noir, Pouillot véloce, Tourterelle turque, Pinson des arbres	/	/	Faible	Non
3	31.86	Lande à Fougère aigle	Merle noir, Pouillot véloce, Tourterelle turque, Pinson des arbres	/	/	Faible	Oui
4	38.1	Prairie mésophile	Mésange charbonnière, Fauvette à tête noire, Merle noir, Rossignol philomèle, Pinson des arbres, Tourterelle turque, Rougequeue noir	/	/	Faible	Non
5	41.5	Chênaie acidiphile	Pic vert, Pouillot véloce, Rougequeue noir, Sittelle torchepot, Merle noir, mésange charbonnière, Grimpereau des jardins, Fauvette à tête noire, Pinson des arbres, Rougequeue noir, Rossignol philomèle	Pic vert, mésange charbonnière, Fauvette à tête noire, Rougequeue noir	/	Modéré	Oui
6	42.813 X 31.86	Jeune plantation de Pin maritime X Lande à Fougère aigle	Mésange charbonnière, Fauvette à tête noire, Merle noir, Rossignol philomèle, Pinson des arbres, Tourterelle turque, Rougequeue noir	/	/	Faible	Non
7	84.1 X 31.813	Alignement d'arbres ornementaux X Roncier	Pouillot véloce, Rougequeue noir, Sittelle torchepot, Merle noir, mésange charbonnière, Grimpereau des jardins, Fauvette à tête noire, Pinson des arbres, Rougequeue noir, Rossignol philomèle	Mésange charbonnière, Fauvette à tête noire, Rougequeue noir	/	Modéré	Non

8	86.2	Lotissement en cours de construction	Merle noir, Pouillot véloce, Tourterelle turque, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Rougequeue noir	/	/	Faible	Non
9	86.2 X 85.3	Bâti et jardins ornementaux	Merle noir, Pouillot véloce, Tourterelle turque, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Rougequeue noir	Mésange charbonnière, Fauvette à tête noire, Tourterelle turque, Rougequeue noir	/	Modéré	Non
10	87.2	Zone rudérale	Merle noir, Pouillot véloce, Tourterelle turque, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Rougequeue noir	Mésange charbonnière, Fauvette à tête noire, Tourterelle turque, Rougequeue noir	/	Modéré	Non



## 9.8. Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, un Chevreuil européen et un Lapin de garenne ont été observés au niveau du projet. Les statuts réglementaires des mammifères présents sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Mammifères répertoriés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Art 1	An. III	/	LC
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Art 1	/	/	NT
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	/	/	/	LC




Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**  
Art 1 : Gibier chassable  
Art 2 : Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- **Berne : Convention de Berne**  
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
- **Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) : Espèces menacées de disparition**  
LC : de préoccupation mineure  
NT : Quasi menacé






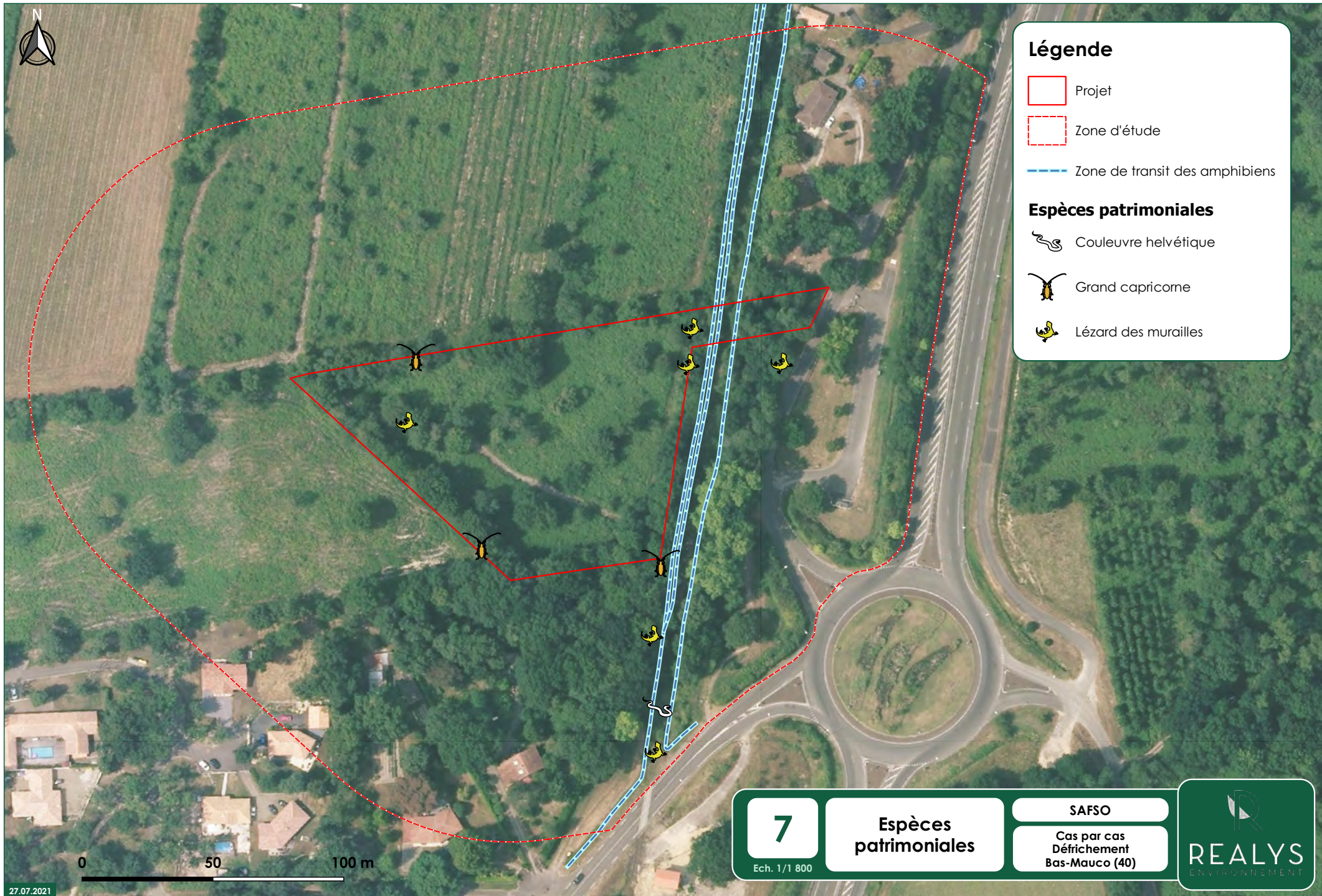


## Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Zone de transit des amphibiens

## Espèces patrimoniales

-  Couleuvre helvétique
-  Grand capricorne
-  Lézard des murailles



0 50 100 m

7

Ech. 1/1 800

Espèces  
patrimoniales

SAFSO

Cas par cas  
Défrichement  
Bas-Mauco (40)

  
REALYS  
ENVIRONNEMENT

## 10. Conclusion

La quasi-totalité du projet représente un milieu typique du massif des Landes de Gascogne et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques très communs à cette région. Le projet se trouve en périphérie d'un environnement déjà urbanisé par des lotissements et des zones pavillonnaires.

Les prospections du site ont été menées sur deux sessions d'inventaires réalisées en période favorable d'observations (fin de printemps et début d'été, conditions météorologiques clémentes). Notre connaissance du secteur d'étude et la présence d'une lande à Fougère aigle sur la majorité de la zone d'implantation du projet nous permet de considérer le biotope présent comme **peu propice à l'hébergement d'une faune ou d'une flore patrimoniale**.

**Ainsi, l'intérêt écologique au sein du projet est globalement faible.** Cependant, les Chênaies présentes en bordure du projet possèdent un enjeu écologique modéré (habitat favorable aux Coléoptères saproxyliques et à certaines espèces d'Oiseaux dont le Pouillot véloce ou encore le Grimpereau des jardins).

Les fossés localisés en bordure du projet se caractérisent par un enjeu faible car ils ne sont pas favorables aux amphibiens.

**Au niveau de la zone d'étude** (hors projet), les habitats présentent un **intérêt écologique très faible à modéré**. Concernant les **enjeux modérés**, on retrouve le milieu 5 (**chênaie acidiphile**) qui correspond à un habitat d'intérêt communautaire favorable au **Grand capricorne** mais également au Pic vert, à la Sittelle torchepot ainsi qu'au Grimpereau des jardins. Ce milieu est principalement localisé en bordure du projet mais aussi dans les parties Nord-ouest et Est de la zone d'étude.

Enfin, le reste des habitats présents dans la zone d'étude est caractérisé comme enjeu écologique très faible à faible, voire nul pour les voiries.



### Légende

- Projet
  - Zone d'étude
  - Fossés
- ### Enjeux écologiques
- Modérés
  - Faibles
  - Très faibles
  - Nuls

0 50 100 m

27.07.2021

**8**  
Ech. 1/1 800

**Enjeux  
écologiques**

**SAFSO**  
Cas par cas  
Défrichement  
Bas-Mauco (40)



## 10.1. Mesures d'accompagnement

Afin d'éviter les impacts sur la portion de chênaie acidiphile (Zone n°1 de la figure 9) en bordure du projet, une mesure d'évitement pourra être appliquée sur une partie de cette chênaie. De même certains Chênes pédonculés isolés au droit du projet pourront être évités (zone n°2), dans la mesure du possible, lors de l'agencement des lots.

**Ainsi les impacts sur l'Avifaune et les Coléoptères saproxyliques utilisant le secteur seront fortement limités.**



Figure 9 : Zones à éviter

Afin **d'éviter tout impact** sur les populations de **Chiroptères** susceptibles d'être installées en périphérie du projet, les travaux devront être effectués de jour pour limiter les risques d'incidence entre ces animaux et les engins de chantier. De plus, aucun éclairage nocturne de la zone de travaux ne devra être mis en place.

Afin **d'éviter tout impact** sur les **Amphibiens** utilisant les fossés situés à l'Est du projet pour leur transit et maintenir des **corridors de déplacement pour la faune**, des buses pourront être installées. Dans le cadre d'un passage au niveau d'un fossé possédant un écoulement faible et non permanent, il est préconisé de mettre en place un passage mixte hydraulique à banquettes submersibles (figure 10). La buse installée sous l'infrastructure routière peut être de forme rectangulaire ou cylindrique et permettra le passage de la faune de petite et de moyenne taille (Amphibiens, Lièvres, etc.)



Figure 10 : Passage mixte hydraulique à banquettes submersibles  
(Source : Fédération des Parc Naturels Régionaux de France)

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (déboisement, terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'Oiseaux, d'Insectes et de dispersion des Amphibiens, c'est-à-dire **entre Octobre et Février**.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure de réduction consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

De même, des dispositifs de lutte préventive contre les pollutions pourront être mis en place pour réduire les impacts sur la faune et la flore à proximité de la zone de travaux. Les déchets produits par les travaux devront être stockés sur une zone dédiée puis acheminés jusqu'aux structures compétentes pour leur traitement. De plus, afin d'éviter toute pollution accidentelle des sols et du réseau hydrographique, les stationnements à moins de 20 m du réseau hydrographique local seront interdits. Le ravitaillement et le nettoyage des engins seront réalisés sur une aire dédiée. Enfin, un kit anti-pollution sera disponible dans les zones de ravitaillement en cas de fuite accidentelle d'hydrocarbures.

Durant la phase d'exploitation, des haies séparatives pourront être installées et entretenues entre les habitations afin de réduire l'impact sur l'Avifaune, les Chiroptères et les Insectes occupant le site.

Afin de limiter l'impact sur la faune locale, des passages à faune pourront être installés au niveau des clôtures des particuliers. Ce dispositif permettra ainsi de conserver des liaisons écologiques entre les milieux se trouvant autour de la zone du projet de défrichage.

## 10.2. Mesures de gestion des espèces invasives

Dans la partie Sud de la Chênaie acidiphile présente en bordure du projet, quelques individus de Robinier sont présents. Ainsi, dès le début des travaux de terrassement, un **déracinement de cette espèce et un export des matières végétales vers un centre de compostage** sera à prévoir.

## 11. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 17 : Calendrier d'inventaire

Thématique	Date	Expert	Méthodologie d'inventaire
Flore et habitats	8 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	8 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères	8 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces et de laissés
Entomofaune	8 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Prospections à vue
Reptiles	8 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés...
Avifaune	8 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Prospections à vue et points d'écoute
Hydropédologie	25 juin 2021	MOUSSARD Guillem GUILLAUME Eve	Sondage à la tarière à main et réalisation de tests de perméabilité
Flore et habitats	26 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	26 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères	26 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces et de laissés
Entomofaune	26 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Prospections à vue
Reptiles	26 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés...
Avifaune	26 Juillet 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Prospections à vue et points d'écoute

# Annexe



*Annexe 1*  
*Plan du projet*

